

UNE ÉVALUATION DES COMPÉTENCES SUR L'ÉCRIT

l'enquête « Information et vie quotidienne »

*par Jean-Marie Besse * et France Guérin-Pace***

Combien y-a-t-il de personnes en situation d'illettrisme dans nos pays ? Les comparaisons internationales sont-elles fiables ? L'initiative française, autour de l'enquête IVQ, cherche à apporter une réponse théorique et pratique à ces interrogations.

L'élaboration d'un outil d'évaluation des compétences liées à l'écrit et la mise en place d'une mesure soulèvent un grand nombre de difficultés (1). La comparaison, dans un cadre international, de mesures entre pays a déjà été largement évoquée à l'occasion des résultats de l'enquête IALS (2), entreprise à l'initiative de l'OCDE (3). Plusieurs pays, européens notamment, ont pris leurs distances face à ce mode d'évaluation inspiré des pratiques anglo-saxonnes. Dans le cadre d'évaluations nationales ou internationales, un bon nombre de personnes évaluées au niveau le plus faible étaient en situation d'illettrisme, mais des personnes dotées d'un niveau d'études élevé se retrouvaient qualifiées d'un niveau de compétence très bas, en partie parce qu'elles avaient refusé de se plier à la règle de l'évaluation. En témoigne le nombre peu plausible (54 % en moyenne dans les différents pays) de personnes situées dans les deux plus faibles niveaux de compétence institués dans l'enquête IALS. Plusieurs enseignements peuvent ainsi être tirés des enquêtes précédentes et orienter sur la mise en place d'un protocole alternatif d'évaluation.

Complexité de toute évaluation

Motiver les personnes interrogées est une préoccupation majeure de tout concepteur d'enquête, mais plus encore lorsque celle-ci a pour objectif de produire une évaluation individuelle. Certes, le contexte d'une enquête, effectuée au domicile des personnes interrogées, n'est jamais semblable à un contexte scolaire ou de laboratoire, mais on peut faire en sorte que les personnes interrogées s'impliquent le plus possible dans le questionnaire et répondent à l'ensemble des tâches qui leur sont proposées.

Au-delà de la motivation des personnes, il existe un risque de biais important, lié à l'utilisation d'un outil d'évaluation unique sans prise en compte différenciée des compétences de chaque personne. L'expérience de l'enquête IALS révèle que des items apparaissant trop difficiles pour certains, ou parfois trop faciles pour d'autres, avaient des conséquences importantes sur les

* Professeur à l'Université Lyon 2, PsyEF.
** Chercheur à l'Institut National d'Études démographiques.

(1) **A. Blum, F. Guérin-Pace**, *Des lettres et des chiffres*. Des tests d'intelligence à l'évaluation du « savoir lire », un siècle de polémiques, Paris, Fayard, 2000, 200 p.

(2) International Adult Literacy Survey.

(3) **F. Guérin-Pace, A. Blum**, « L'illusion comparative. Les logiques d'élaboration et d'utilisation d'une enquête internationale sur l'illettrisme », *Population* 54, 1999, p. 271-302.

comportements individuels de réponse, et biaisaient ainsi l'évaluation des performances.

La répartition de la population en niveaux de compétence, déterminés selon un score individuel, suppose que les compétences évaluées s'ordonnent et se hiérarchisent sur une échelle quantitative. Le découpage a priori de cette échelle en plusieurs niveaux, dans la plupart des enquêtes, semble déjà peu pertinent, dans la mesure où près de la moitié de la population se situe dans les deux niveaux les plus faibles et très peu dans les niveaux élevés (dans l'enquête IALS). En dehors des erreurs de mesure, ceci signifie qu'un grand nombre de personnes très différentes sont regroupées dans ces niveaux les plus bas, et la mesure ainsi constituée apporte peu sur la connaissance des bas niveaux de compétence.

L'enquête « Information et vie quotidienne »

L'enquête IVO (INSEE) (4), réalisée en France à l'automne 2002, a pour objectif, outre le dénombrement des personnes en difficulté, de définir différents profils de rapport à l'écrit à partir de compétences et de supports différenciés, puis de caractériser ces profils au regard des trajectoires individuelles.

Le protocole d'évaluation est structuré en deux temps : un module, commun à toutes les personnes enquêtées, fournit un premier constat conduisant à une orientation des personnes vers deux modules de niveaux distincts. Ce module d'orientation comprend une évaluation des compétences en lecture (identification de mots et pseudo mots et compréhension d'un texte) en appui sur une page d'un journal de programme de télévision. Les critères conduisant à orienter les personnes vers le module des personnes en difficulté par rapport à l'écrit combinent des faiblesses dans le traitement de l'écrit (identification de mots et pseudo mots) et dans la compréhension du texte.

Ce module d'évaluation (dit « module ANLCI »), adapté aux plus faibles compétences, a été élaboré par le laboratoire PsyEF (Université Lyon 2) en collaboration avec l'INSEE, l'INED et l'ANLCI. Il s'agit de construire des situations dans lesquelles la personne est amenée à montrer ses compétences en réception de l'écrit (identification de mots écrits et compréhension de textes), ainsi qu'en production d'écrit sans modèle. Pour créer ces situations, l'enquête utilise des supports familiers et fait des choix d'items en fonction des connaissances scientifiques actuelles en psycholinguistique cognitive de l'écrit sur l'organisation des compétences en traitement de l'écrit. Outre les compétences en lecture, cet outil comporte une évaluation des compétences propres à la maîtrise de messages oraux.

(4) Le groupe de pilotage de l'enquête IVQ comprend outre des membres de l'INSEE, des représentants du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'INED, de la Dares, du Commissariat au plan et des chercheurs universitaires.



La détermination des profils en traitement de l'écrit par le module ANLCI s'appuie donc sur l'évaluation d'un ensemble de compétences, organisé en plusieurs « sous-modules » (5) :

- un module relatif à la compréhension à l'oral, composé d'une série de questions à partir de l'écoute d'un bulletin radio comprenant un message de la sécurité routière et un message météo ;
- un module relatif à la production d'écrit, qui consiste à retranscrire une liste de courses énoncée par l'enquêteur ;
- un module relatif à la lecture : identification de mots et pseudo mots sur la pochette d'un CD audio ;
- un module relatif à la compréhension à l'écrit, d'après le CD.

Confiance, motivation et trajectoires individuelles

Cette enquête a pris en compte les observations accumulées depuis une vingtaine d'années, et en particulier au PsyEF (6), lors de rencontres avec des personnes en difficulté dans le cadre d'entretiens, à savoir leur fragilité psychologique face à toute situation leur rappelant un cadre d'examen ou de *testing* et réactivant leurs difficultés ou leurs échecs éprouvés lors de leurs apprentissages de l'écrit : le taux d'erreur de mesure entre deux outils d'évaluation, administrés sur les mêmes personnes dans des contextes différents, peut être chiffré à 15 % environ. L'évaluation IVQ se situe dans le cadre d'un face à face avec l'enquêteur, ce dernier ayant pour mission de mettre, dans la mesure du possible, les personnes interrogées en situation de confiance.

Par ailleurs, le contenu même de l'enquête vise à accroître la motivation des enquêtés. Ainsi, les supports aux diverses situations d'évaluation ont été choisis de manière à être relativement attractifs (choix de supports variés), mais aussi en fonction de leur fréquence d'usage social, assurant ainsi une certaine « reconnaissance » d'objets familiers non connotés « scolairement » et sur lesquels, au surplus, les personnes interrogées peuvent se savoir des compétences.

L'information recueillie dans le module biographique du questionnaire apporte un éclairage aux résultats obtenus au module d'évaluation ANLCI. Une première partie restitue différents éléments relatifs à l'enfance de la personne interrogée : son pays de naissance, la (les) langue (s) parlée (s) à la maison durant la petite enfance, l'âge d'entrée à l'école, les lieux de la scolarité (France ou étranger), l'environnement familial de la naissance jusqu'à l'âge de 18 ans (parents, beaux-parents, famille d'accueil, foyers, institutions, etc.), mais aussi des informations relatives aux parents de l'enquêté (diplôme, profession des parents, situation professionnelle aux 15 ans d'Ego (7)). Cette information est complétée par des questions plus subjectives sur la façon

(5) La détermination des profils en traitement de l'écrit, dans le module ANLCI, a été établie au sein du Comité scientifique et d'évaluation de l'ANLCI, sur proposition du PsyEF.

(6) J.-M. Besse, *L'écrit, l'école et l'illettrisme*, Paris, Magnard, 1995.

(7) La personne sujet de l'enquête est ainsi dénommée.

LA DÉFENSE NATIONALE DÉTECTRICE D'ILLETTRISME

Créée en 1998, la « journée d'appel de préparation à la défense » (JAPD) concerne tous les jeunes gens, garçons et filles, vers l'âge de 17 ans et demi. Cette JAPD a quatre objectifs : rappeler à nos jeunes concitoyens que notre histoire n'a pas toujours été paisible, les informer sur la défense, leur présenter les métiers, militaires et civils, qu'on peut y exercer et, enfin, aider les jeunes en difficulté. Ce quatrième et dernier objectif ressortit directement à la lutte contre l'illettrisme.

Un dispositif complet d'évaluation des acquis de la langue française a donc été mis en place, en coopération avec le ministère de l'Éducation Nationale et l'Université Paris V. Tous les jeunes – ils sont environ 700 000 à se présenter chaque année – subissent un premier test, qui permet d'apprécier leur aisance dans le maniement de la langue française. Ensuite, selon leurs résultats, ils passent un deuxième test, pour préciser leurs connaissances : le test A, pour ceux dont le niveau constaté est le plus élevé, le test B pour les autres. Enfin, à l'issue des tests B, en fin de journée, environ la moitié des jeunes en difficulté sont reçus en entretien individuel d'une durée de cinq à dix minutes. Il leur est proposé que soient communiquées leurs coordonnées à des organismes de l'éducation nationale ou aux missions locales, selon leur situation par rapport à la scolarité. En moyenne, la moitié d'entre eux accepte, et peut ainsi bénéficier d'une aide concrète. Tout cela constitue un remarquable ensemble statistique pour repérer les personnes en situation d'illettrisme, d'autant que la déconcentration des JAPD sur tout le territoire permet des bilans régionaux (1).

Le dispositif initial, décrit ci-dessus, vient d'être profondément modifié pour améliorer le traitement des jeunes en difficulté. C'est ainsi qu'ils sont maintenant tous et, non plus seulement la moitié, reçus en entretien : entretiens individuels longs –

vingt à trente minutes – pour les plus en difficulté, dès le début de l'après-midi, entretiens collectifs courts pour les autres, en fin de journée. Leurs coordonnées sont transmises aux organismes d'aide en huit jours au maximum ; durée qui sera réduite à vingt-quatre heures en 2003. Ces entretiens sont conduits par des militaires et des civils, spécifiquement formés et très motivés. Le pourcentage de ceux qui acceptent d'être ainsi aidés est passé de 44 % à 54 %. Enfin, une procédure de suivi de leurs démarches a été mise en place : si les jeunes ne se présentent pas dans les organismes d'aide dans un délai d'un mois, ils sont systématiquement relancés par le service national.

L'effort de la défense porte donc sur l'aide proposée aux jeunes après les tests, car il ne s'agit pas uniquement d'établir des statistiques, par ailleurs indispensables pour l'éducation nationale, mais bien d'agir au profit de ceux qui sont en difficulté. Au total en 2001, environ 10900 jeunes ont été orientés vers les organismes spécialisés : 6400 vers l'éducation nationale et 4500 vers les missions locales. Au 1er semestre 2002, ce chiffre s'élevait déjà à 7900 jeunes. Les armées retrouvent ainsi le rôle qu'elles ont toujours joué, du temps du service militaire, au profit des appelés en situation d'échec scolaire ou professionnel. Ils étaient invités à suivre des cours de remise à niveau, puis, quand leur fin de service approchait, bénéficiaient de l'aide des officiers-conseils pour trouver ou retrouver un emploi. Les actions conduites aujourd'hui, lors de la JAPD, s'inscrivent dans la continuité de cette tradition d'aide à la réinsertion sociale des jeunes Français les plus défavorisés.

Général de division Jean-Paul Lebourg
Directeur du service national

(1) Les données chiffrées sur l'illettrisme incluses dans ce dossier sont pour beaucoup issues de ces statistiques.



dont le sujet a perçu le déroulement de son parcours scolaire, l'arrêt de ses études et les différents événements auxquels il a eu éventuellement à faire face durant son enfance : divorce de ses parents, chômage de longue durée d'un des parents, décès d'un proche, difficultés scolaires (mauvais résultats, discipline), problèmes de santé graves (Ego ou proche), violences familiales, guerre ou conflit armé.

Par ailleurs, les difficultés face à l'écrit ont des conséquences très variables d'une personne à l'autre selon la manière dont ce handicap est vécu au quotidien, les stratégies qui sont déployées pour y faire face, et le réseau d'aides qui peut être mobilisé dans l'entourage. C'est pourquoi s'ajoutent, en complément de l'évaluation, tout un ensemble de questions sur les difficultés rencontrées au quotidien et les modes de « débrouille » utilisés dans un contexte professionnel et dans la réalisation de différentes tâches quotidiennes : faire les courses, écrire une lettre, téléphoner pour prendre rendez-vous, utiliser un guichet automatique, utiliser un plan ou une carte. Pour chacune de ces questions, il est demandé si cette tâche pose des difficultés et, dans l'affirmative, si de l'aide peut être demandée et à qui : conjoint, enfants, proches, autres.

L'objectif de cette enquête est à la fois quantitatif et qualitatif : il s'agit en effet d'évaluer l'ampleur des personnes en difficulté dans leur rapport à l'écrit, mais aussi de produire une typologie fine des différentes formes de compétences de ces personnes. Le dispositif d'évaluation veille à ne pas induire un type d'organisation « linéaire » (en niveaux ordonnés du « plus faible » au « plus compétent »), puisque nous savons très peu de choses sur le système cognitif de ces adultes et que beaucoup de données plaident plutôt en faveur d'une forte hétérogénéité dans l'organisation des compétences de ces adultes que d'une hiérarchisation. Dans l'analyse des résultats, seront prises en compte à la fois des données quantitatives brutes (performances sur différents ensembles d'items) et des données organisées selon des types de compétences (modalités de traitement de l'écrit), pour conduire à l'élaboration de profils indiquant la structure des compétences de ces personnes et un diagnostic établi selon les types d'erreurs les plus fréquentes.

Jean-Marie Besse
France Guérin-Pace